



VILLE DE  
MARSEILLE

## APPEL A PROJETS 2026

### « Faciliter la mobilité internationale des jeunes » En direction des structures associatives

L'appel à projets « Faciliter la mobilité internationale des jeunes » vise à donner des chances supplémentaires aux jeunes de vivre une expérience significative à l'international.

Cette expérience permettra à ces jeunes d'acquérir des capacités nouvelles (sociales, linguistiques, interculturelles...), de gagner en autonomie et en ouverture d'esprit, et de développer de nouveaux savoir-faire pour favoriser leur insertion professionnelle.

Cet appel à projets concerne des jeunes Marseillaises et Marseillais qui bénéficieront de cette démarche pour s'engager dans une mission d'intérêt général au-delà de leurs frontières, liée au développement local et à la solidarité au sein de leurs sociétés d'accueil. Elle vise également des jeunes étrangers pour qu'ils puissent bénéficier d'une expérience sur le territoire marseillais dans les mêmes conditions.

#### I. OBJECTIFS

L'appel à projets « Favoriser la mobilité internationale des jeunes » a pour objectifs :

- De favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes Marseillais.es grâce à une expérience à l'international et agir concrètement sur le territoire pour aider l'insertion professionnelle ;
- D'entretenir et renforcer les liens avec les villes partenaires de Marseille tout en véhiculant le savoir-faire local à leurs jeunes ;
- De mobiliser les jeunes sur des missions d'utilité collective, solidaire et citoyenne ;
- De valoriser la gouvernance municipale de Marseille pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique.

Cet appel à projets, reconduit pour la neuvième année consécutive, veille également à ancrer l'action internationale de la Ville de Marseille de manière structurée et durable au sein des différents dispositifs institutionnels répondant aux priorités nationales et européennes.

#### II. ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets de mobilité devront répondre aux conditions suivantes pour être éligibles :

- Géographiques : Les projets de mobilité devront être choisis prioritairement en fonction des territoires avec lesquels la Ville de Marseille coopère par ses jumelages et accords de coopération ou avec lesquels elle souhaite développer de nouveaux liens de

manière à garantir la cohérence et la dynamique du développement des échanges. Les zones privilégiées sont l'Europe, l'Afrique du Nord et Subsaharienne, le Proche/Moyen-Orient, l'Amérique du Sud et l'Asie, mais les associations peuvent faire des propositions de destination qu'elles jugeraient opportunes. L'annexe 1 met en avant les Villes cibles prioritaires. Les villes partenaires étrangères pourront être sollicitées pour faciliter les échanges et certaines missions seront orientées sur des projets de coopération en cours de réalisation ou à venir. Des destinations validées en amont des projets pourront être modifiées par la suite si des échanges sont contraints.

- **Thématiques** : Les projets de mobilité devront être ciblés selon les thématiques suivantes : les enjeux de la transition écologique, la biodiversité, la citoyenneté européenne, la santé, l'éducation, l'action sociale, la culture, le patrimoine, le tourisme, et la jeunesse. L'annexe 1 propose des thématiques prioritaires selon les destinations cibles. Les projets intégrant une dimension permettant de sensibiliser les populations des territoires aux enjeux globaux, aux 17 Objectifs de Développement Durable et intégrant un volet éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI), seront valorisés.
- **Durée** : Les projets devront s'inscrire sur une période comprise entre 2 et 12 mois intégrant les phases de préparation au départ, déroulé de mission et suivi au retour. Ceux-ci pourront débuter après le Conseil municipal délibérant sur les projets retenus et les subventions attribuées aux associations à l'automne 2026 (date à confirmer ultérieurement) et devront être finalisés au plus tard au 31 décembre 2027. Des durées de mission validées en amont des projets pourront être modifiées par la suite si cela s'avère nécessaire.
- **Genre** : Les projets devront intégrer l'égalité hommes-femmes dans la manière de penser les actions tant dans (i) la mise en place d'activités spécifiques pour lutter contre les discriminations et/ou les violences de genre ; et (ii) la prise en compte du genre de façon transversale afin que les activités bénéficient de manière égale aux femmes et aux hommes tout en corrigeant des inégalités existantes.
- **Mixité sociale** : Les projets devront porter une attention particulière à l'implication de jeunes ayant moins d'opportunités.

### III. DESTINATAIRES ELIGIBLES

- **Porteurs de projets** : L'appel à projets est ouvert aux associations « loi 1901 » titulaires d'un numéro SIRET, forte d'une expérience d'au moins 2 ans - à la date d'ouverture du présent appel à projets - dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes. Les porteurs de projets seront responsables d'organiser des mobilités entrantes, sortantes, ou les deux.
- **Bénéficiaires** : Les publics visés par cet appel à projets sont des jeunes de 18 à 30 ans qui souhaitent être mobilisés dans le cadre du Service civique international, du Corps européen de solidarité, du stage professionnel Erasmus+ ou de tout autre dispositif analogue et dans le respect des tranches d'âge imposées par chacun. Un ratio de 75 %

des missions sera consacré à l'envoi de jeunes marseillais à l'étranger pour favoriser l'intérêt local de cette action.

A noter qu'un même projet émanant de porteurs différents ne pourra pas faire l'objet de plusieurs subventions au cours de la même année. En revanche, une même association pourra être financée durant l'année pour des projets différents.

#### **IV. BUDGET ET FINANCEMENT**

La Ville de Marseille dispose d'une enveloppe budgétaire de 54 000 Euros pour le soutien de 40 jeunes (forfait de 1 350 euros par mobilité quelle que soit sa durée) qui sera dédiée à l'assistance financière, logistique et de préparation des jeunes tout au long de leur période de volontariat. Ces subventions pourront s'additionner aux aides accordées par les autorités nationales, européennes ou internationales des dispositifs mentionnés précédemment dont la gestion sera à la charge des porteurs de projets. Les subventions accordées aux projets retenus dans le cadre de cet appel suivront les dispositions réglementaires de la Ville de Marseille.

#### **V. OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJETS**

Le porteur de projets s'engage à faire état de la participation de la Ville de Marseille pour le projet subventionné sur tout document qui sera publié ou destiné au public quel que soit le support utilisé ainsi que le média choisi pour sa diffusion (affiches, dépliants, sites Internet, vidéos...) en mentionnant son concours et en y apposant le logo officiel.

Le porteur de projets s'engage à réaliser un point d'étape à mi-parcours du projet de manière à présenter un bilan qualitatif et quantitatif du projet. Ce point d'étape sera complété à la fin du projet.

Le porteur de projets s'engage à délivrer à l'issue du projet un bilan complet (évaluation de l'impact du projet et un compte rendu financier) au maximum dans les 6 mois suivant la réalisation du projet à compter de la date de fin de celui-ci. Ce bilan devra donner des informations relatives au suivi des jeunes à l'issue de leur mission comme par exemple s'ils ont choisi de reprendre leurs études ou de réaliser un autre volontariat ou encore s'ils ont trouvé un emploi.

Le porteur de projets s'engage à faciliter le recueil des témoignages des jeunes par différents biais (articles écrits, reportages photo ou réalisation de vidéo) afin de capitaliser sur leurs expériences avant, durant et après les missions pour participer activement à un temps de restitution collective durant l'année du projet qui réunira des jeunes de la promotion en cours et d'anciennes promotions.

#### **VI. CANDIDATURES ET INSTRUCTION DES PROJETS**

Les dossiers de candidature doivent être déposés sur le portail en ligne de demande de subventions des associations de la Ville de Marseille : <https://subventions.marseille.fr/>

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 14 aout 2026** (date d'enregistrement numérique faisant foi).

En plus du présent appel à projets qui devra être joint à la demande, les pièces suivantes sont requises :

**Présentation du projet :**

- Le descriptif des actions proposées et le programme prévisionnel ;
- Le budget prévisionnel de l'action (ce document est téléchargeable sur le portail de la Ville de Marseille et sera envoyé au format numérique par email sur simple demande à : lfalconetti@marseille.fr et ctonini@marseille.fr).
- Le tableau récapitulatif de l'ensemble des propositions de mobilité internationale (le modèle de ce tableau se trouve en annexe).

**Pièces administratives :**

- Les derniers statuts ;
- Le récépissé préfectoral de création de l'association ;
- L'extrait du Journal Officiel relatif à la création de l'association ;
- Le dernier récépissé préfectoral de modification ;
- La fiche de situation au répertoire INSEE ;
- La dernière liste des membres du bureau et du conseil d'administration ;
- L'attestation de non modification des membres du bureau ;
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire (daté et signé) ;
- Le bilan et/ou compte de résultat du dernier exercice ;
- Le rapport d'activité du dernier exercice ;
- Le budget prévisionnel de fonctionnement ;
- Le rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant) ;
- L'attestation de l'URSSAF stipulant que l'association est à jour de ses cotisations sociales ;
- Le document attestant de l'expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes ;
- Un relevé d'identité bancaire.

Les projets présentés seront instruits par un comité de sélection établi au sein de la Direction des Relations Internationales et Européennes de la Ville de Marseille. Ce comité pourra sélectionner au sein des projets tout ou partie des actions présentées par les associations et auprès d'une ou de plusieurs d'entre elles.

Tous les projets seront examinés selon les critères suivants :

- La qualité des projets présentés ;
- Le respect des objectifs énoncés par ce présent appel à projets ;
- La cohérence des projets avec les thématiques et destinations ciblées ;
- La qualité de l'accompagnement des jeunes durant leurs mobilités.

**VII. CALENDRIER**

- Publication de l'appel à projets : **Juin 2026**
- Date limite de dépôt des candidatures : **14 Aout 2026**
- Instruction des projets : **Septembre 2026**
- Publication des résultats : Après le Conseil Municipal du 16 octobre 2026

## **VIII. INFORMATION ET CONTACT**

Pour tout renseignement sur le présent appel à projets, veuillez contacter la Direction des Relations Internationales et Européennes de la Ville de Marseille : Loraine FALCONETTI (lfalconetti@marseille.fr) ou Corinne TONINI (ctonini@marseille.fr).

## **IX ANNEXE**

- Annexe 1 : Villes prioritaires et thématiques associées
- Annexe 2 : Modèle de tableau récapitulatif des propositions de mobilité internationale

**AAP Mobilité internationale des jeunes 2026 de la Ville de Marseille / Annexe 1 : Villes prioritaires et thématiques associées**

	Action sociale, inclusion	Citoyenneté européenne	Culture, Patrimoine, ICC	Environnement, transition écologique, biodiversité	Jeunesse et éducation	Santé	Sport
ALEXANDRIE (Égypte)	•		•	•	•	•	•
ALGER (Algérie)	•		•	•	•		•
BARCELONE (Espagne)		•		•	•		
BEYROUTH (Liban)	•		•	•	•	•	
CASABLANCA (Maroc)	•				•	•	•
COPENHAGUE (Danemark)		•	•	•	•		
COTONOU (Bénin)	•		•	•	•	•	•
DAKAR (Sénégal)			•		•		•
EREVAN (Arménie)			•	•	•	•	
GÈNES (Italie)		•	•		•		
GLASGOW (Écosse)		•	•		•	•	•
HAMBOURG (Allemagne)	•	•	•		•		•
ISTANBUL (Turquie)			•	•			
IZMIR (Turquie)				•	•		
KOBE (Japon)	•		•	•	•		
LIMASSOL (Chypre)		•	•	•	•		•
MARRAKECH (Maroc)	•		•	•	•		•
MORONI (Les Comores)	•					•	•
NAPLES (Italie)	•	•	•	•	•	•	•
RABAT (Maroc)			•	•	•		
SAN DIEGO (États-Unis)	•		•	•	•	•	
SHANGHAI (Chine)	•		•		•	•	•
TUNIS (Tunisie)	•		•		•	•	

• *Thématique appropriée à la destination*

**AAP Mobilité internationale des jeunes 2026 de la Ville de Marseille / Annexe 2 : Modèle de tableau récapitulatif des propositions de mobilité internationale**

#	Envoi / Accueil	Profil du jeune*	Ville et Pays d'origine	Ville et Pays d'accueil	Activité(s) proposée(s) / Thématique	Durée de la mobilité	Dispositif	Structure d'accueil du jeune si connue
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
...								

\* *Liste des profils qui peuvent être cumulatifs : SCD (Sans Condition de Diplôme) ; JAMO (Jeune Ayant Moins d'Opportunité) ; Binôme (faire partir 2 jeunes sur la même destination en même temps) ; Tandem (réciprocité entrante/ sortante).*